

## PAR COURRIEL

La présente donne suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 16 avril 2020, par laquelle vous souhaitez obtenir les documents suivants :

« 1. L'ensemble des échanges intervenus, depuis le déclenchement de la crise de la COVID-19, entre le Ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et :

- 1.1. L'Association minière du Québec (AMQ);
- 1.2. L'Association de l'exploration minière du Québec (AMEQ);
- 1.3. Tout membre d'une entreprise du secteur minier opérant au Québec;
- 1.4. Les communautés des onze Nations autochtones du Québec;
- 1.5. Les autres ministères et entités de l'appareil gouvernemental impliqués, dont notamment :
  - 1.5.1. Le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale;
  - 1.5.2. Le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;
  - 1.5.3. Le Ministère de la Santé et des Services sociaux;
  - 1.5.4. Le Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux Changements climatiques;
  - 1.5.5. Le Secrétariat aux affaires autochtones;
  - 1.5.6. Le cabinet du Premier Ministre;

Concernant :

- a) Les décisions, notamment, d'arrêter et, successivement, de relancer les activités minières en raison de la pandémie;
- b) L'élaboration, la mise en place et l'adoption des mesures mises en place pour limiter la propagation de la COVID-19 chez les travailleurs, ainsi que les effets escomptés de ces mesures sur la protection des travailleurs.»

Conformément à l'article 47 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1) ( « la Loi sur l'accès » ), nous vous confirmons que le ministère de l'Économie et de l'Innovation détient des documents relativement à l'objet de votre requête.

Aussi, vous trouverez en pièces jointes les documents retracés lors de nos recherches qui peuvent vous être communiqués. Prenez note que les renseignements dont la diffusion n'est pas autorisée ont été caviardés. Il s'agit essentiellement de renseignements provenant d'un tiers. Des informations nominatives ont également été protégées. Nous invoquons à cet égard les articles 14, 23, 24, 33, 54 et 56 de la Loi sur l'accès.

Par ailleurs, des documents en notre possession, dont des pièces jointes à des courriels, ne peuvent être accessibles. Certains sont formés, en substance, de renseignements de nature commerciale ou financière qui appartiennent ou proviennent d'un tiers, qui les traitent de façon confidentielle et les ont transmis sous cette réserve à notre organisme. Enfin, nous ne divulguons pas les documents destinés au ministre de l'Économie et de l'Innovation. Nous appuyons notre décision en vertu des articles de la Loi sur l'accès cités précédemment.

Si vous désirez contester cette décision, il vous est possible de le faire auprès de la Commission de l'accès à l'information. Vous trouverez, ci-annexée, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Je vous prie de recevoir, [REDACTED] l'expression de mes sentiments distingués.

Marie-Claude Lajoie  
Responsable de l'accès aux documents



---

## AVIS DE RECOURS

---

Suite à une décision rendue en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

### RÉVISION

#### a) Pouvoir

L'article 135 de la loi prévoit qu'une personne, dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels, peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

#### Québec

525, boulevard René-Lévesque Est, bureau 2.36  
Québec (Québec)  
G1R 5S9  
Téléphone : 418 528-7741  
Télécopieur : 418 529-3102

#### Montréal

500, boulevard René-Lévesque Ouest, bur. 18.200  
Montréal (Québec)  
H2Z 1W7  
Téléphone : 514 873-4016  
Télécopieur : 514 844-6170

#### b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

#### c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

### APPEL DEVANT LA COUR DU QUÉBEC

#### a) Pouvoir

L'article 147 de la loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision de la Commission d'accès à l'information en appel devant trois juges de la Cour provinciale, sur toute question de droit ou de compétence. Cet appel ne peut toutefois être porté qu'avec la permission d'un juge de la Cour provinciale. Ce juge accorde la permission s'il est d'avis qu'il s'agit d'une question qui devrait être examinée en appel.

#### b) Délais et frais

L'article 149 prévoit que la requête pour permission d'appeler doit être déposée au greffe de la Cour provinciale, à Montréal ou à Québec, dans les 30 jours de la décision, après avis aux parties et à la Commission d'accès à l'information. Les frais de cette demande sont à la discrétion du juge.

#### c) Procédure

L'appel est formé, selon l'article 150 de la loi, par dépôt auprès de la Commission d'accès à l'information d'un avis à cet effet signifié aux parties dans les 10 jours qui suivent la date de la décision qui l'autorise. Le dépôt de cet avis tient lieu de signification à la Commission d'accès à l'information.

---



De : [REDACTED]  
A : [Audrey Cloutier](#)  
Objet : La Californie identifie les secteurs manufacturiers critiques  
Date : 20 mars 2020 09:20:29

---

Bonjour Audrey,  
Pour ton info, la Californie protège le Secteur de la production des métaux non-ferreux.

<https://covid19.ca.gov/stay-home-except-for-essential-needs/>

<https://www.cisa.gov/identifying-critical-infrastructure-during-covid-19>

The Critical Manufacturing Sector identified several industries to serve as the core of the sector:

- **Primary Metals Manufacturing**
  - Iron and Steel Mills and Ferro Alloy Manufacturing
  - Alumina and Aluminum Production and Processing
  - Nonferrous Metal Production and Processing
- **Machinery Manufacturing**
  - Engine and Turbine Manufacturing
  - Power Transmission Equipment Manufacturing
  - Earth Moving, Mining, Agricultural, and Construction Equipment Manufacturing
- **Electrical Equipment, Appliance, and Component Manufacturing**
  - Electric Motor Manufacturing
  - Transformer Manufacturing
  - Generator Manufacturing
- **Transportation Equipment Manufacturing**
  - Vehicles and Commercial Ships Manufacturing
  - Aerospace Products and Parts Manufacturing
  - Locomotives, Railroad and Transit Cars, and Rail Track Equipment Manufacturing

[REDACTED]

---

[REDACTED]

[REDACTED]

[Redacted text block]

---

[Redacted text block]

[Redacted text block with yellow highlight]

[Redacted text block]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]







---

LEGAL DISCLAIMER. The contents of this electronic communication and any attached documents are strictly confidential and they may not be used or disclosed by someone who is not a named recipient.  
If you have received this electronic communication in error please notify the sender by replying to this electronic communication inserting the word "misdirected" as the subject and delete this communication from your system.

MENTION LEGALE: Le contenu de cette communication électronique et ses pièces jointes sont strictement confidentiels et ne peuvent pas être utilisés ou divulgués par une personne qui n'est pas le destinataire désigné.  
Si vous avez reçu cette communication électronique par erreur, s'il vous plaît, veuillez aviser l'expéditeur en répondant à cette communication électronique en insérant le mot 'mauvais destinataire' dans le sujet et supprimer ce message de votre système informatique.

---



De : [redacted]  
A : [Audrey Cloutier](#)  
Objet : RE: Appel état de situation  
Date : 18 mars 2020 11:05:31  
Pièces jointes : [redacted]

---

Bonjour Audrey,  
Merci de ce message.  
Bien peu de temps pour jaser, tu t'en doutes, mais voici les faits saillants.

Sur le fond, nos usines opèrent quasi normalement. Nous avons un volume de commandes habituel. Nous surveillons deux choses très attentivement :

- La fermeture des frontières US. Selon les dernières nouvelles, les marchandises continueraient à circuler. Les Américains sont moins sensibilisés à la crise, ce qui fait que les usines là-bas sont encore à pleine capacité presque partout. Nos clients US sont moins en mode pandémie et plus en mode "Allez-vous livrer?". [redacted]
- Les chantiers de construction au Qc. Des clients nous ont appelé avant-hier pour faire état de la rumeur que les chantiers fermeraient incessamment et retenaient leurs livraisons. On a pointé vers les communications des associations patronales et le mot d'ordre gouvernemental que les chantiers continuaient jusqu'à nouvel ordre. [redacted]

[redacted]

Nous expliquons à nos employés que nous sommes un élément prépondérant de la chaîne d'approvisionnement, que les entreprises fonctionnent partout au Qc lorsque possible et qu'on s'assure de protéger nos employés (et qu'ils doivent se protéger eux-mêmes par les mesures générales).

Sur le reste, la santé prime :

- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]

À ce stade-ci, nous n'avons pas de message spécifique, sinon de continuer à appliquer des mesures économiques vigoureuses pour les employés et les entreprises, et favoriser les travaux d'infrastructure post-crise pour remettre le Qc sur les rails.

On se reparle au besoin.  
Le blocus ferroviaire est déjà loin...

---

De : Audrey Cloutier <Audrey.Cloutier2@economie.gouv.qc.ca>  
Envoyé : mercredi 18 mars 2020 10:31  
À : [redacted]  
Objet : Appel état de situation

[redacted]

Bonjour [REDACTED],

J'espère que tout va bien de ton côté. Si tu as un peu de temps, j'aimerais bien qu'on se parle pour faire le point sur votre situation dans le contexte de la crise actuelle. Quels sont les impacts que vous subissez ou que vous anticipez selon l'évolution de la situation, avez-vous des besoins particuliers, des messages à faire passer.

J'attends de tes nouvelles !

**Audrey Cloutier** | Conseillère en développement industriel  
Direction des produits industriels  
Ministère de l'Économie et de l'Innovation

710, place D'Youville, 5e étage, bureau 5.14  
Québec (Québec) G1R 4Y4  
418 691-5698, poste 4194 - 1 866 680-1884 - [www.economie.gouv.qc.ca](http://www.economie.gouv.qc.ca)  
Télécopieur : 418 644-0519

---

**Avis de confidentialité**

Ce courriel et toutes pièces attachées transmis sont à usage restreint. Si ce courriel ne vous est pas destiné, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur [audrey.cloutier2@economie.gouv.qc.ca](mailto:audrey.cloutier2@economie.gouv.qc.ca)

**NOTICE** : The information contained in this electronic mail transmission is for the use of the individual or entity to which it is addressed or intended and may contain information that is privileged, personal or otherwise confidential. It is not intended for transmission to, or receipt by, any individual or entity other than the named or intended addressee (or a person authorized to deliver it to the named or intended addressee) except as otherwise expressly permitted in this electronic mail transmission. If you have received this electronic transmission in error, please delete it without copying or forwarding it, and notify the sender of the error. Although the sender takes measures to protect its network against viruses, no assurance is given that this transmission is virus-free. Thank you

**AVIS** : L'information contenue dans cette transmission est pour l'usage du destinataire visé et peut être de nature privilégiée, privée ou autrement confidentielle. Cette transmission n'est pas destinée à être reçue par, ni transmise à une personne autre que ce destinataire visé (ou une personne autorisée à la transmettre au destinataire visé), sauf tel qu'expressément prévu dans cette transmission. Si vous avez reçu cette transmission par erreur, veuillez la supprimer (sans en conserver, ni faire suivre de copie à quiconque) et en aviser l'expéditeur. Même s'il prend des mesures de protection, l'expéditeur ne peut garantir que cette transmission est libre de virus. Merci.



De : [REDACTED]  
A : [Audrey Cloutier](#)  
Objet : RE: Collecte d'équipements de protections individuelles (EPI) à la demande du ministère de la Santé et des Services sociaux  
Date : 26 mars 2020 09:40:12  
Pièces jointes : [REDACTED]

---

Bonjour Audrey,  
Deux suivis ce matin :

1) Nous n'avons malheureusement pas de surplus des équipements demandés (et dans la majorité des cas, nous n'avons pas ces équipements de tout dans nos activités) et comme nous continuons à opérer (voir point 2), nous avons besoin d'un minimum d'équipements requis comme les masques à poussière qui sont déjà rationnés chez nous. Nous aurions bien aimé aider, mais ce n'est pas possible.

[REDACTED]

Bref, à suivre.

---

De : Audrey Cloutier <Audrey.Cloutier2@economie.gouv.qc.ca>  
Envoyé : mardi 24 mars 2020 16:20  
À : [REDACTED]  
Objet : Collecte d'équipements de protections individuelles (EPI) à la demande du ministère de la Santé et des Services sociaux

Bonjour [REDACTED]

Nous venons d'être interpellés pour donner un coup de main à l'effort visant à assurer un approvisionnement pour certains équipements et produits nécessaires dans le contexte de la crise (voir message ci-dessous). [Pourrais-tu svp m'indiquer si vos différents sites peuvent contribuer à cette démarche ?](#)

Il est possible que cette demande arrive aussi par une autre instance, comme les directions régionales. Le cas échéant, [svp m'en aviser](#). Enfin il est possible que je te contacte à nouveau dans les prochains jours si d'autres produits s'ajoutent.

N'hésite pas à me contacter pour toute question.

Un gros merci !

Le gouvernement du Québec sollicite votre collaboration pour traverser la crise sanitaire liée à la COVID-19. Toutes les options sont actuellement évaluées pour appuyer davantage le réseau de la Santé.

Le gouvernement est à la recherche de produits pour répondre à la demande en fournitures d'équipement de protections individuelles (EPI) (voir l'annexe A pour plus de détails, et les annexes C pour les spécifications). Ces produits pourraient jouer un rôle important afin de réduire le risque de pénurie à court et à moyen terme.

Votre entreprise étant dans un secteur ayant des besoins pour la protection des personnes, si vous avez ce type de produits dans votre entreprise, nous vous invitons à répondre à ce courriel et à transmettre votre formulaire d'expédition au [REDACTED] qui appuie le gouvernement dans cette initiative (annexe B) à l'adresse suivante : [REDACTED]

**Audrey Cloutier** | Conseillère en développement industriel  
Direction des produits industriels  
Ministère de l'Économie et de l'Innovation

710, place D'Youville, 5e étage, bureau 5.14

Québec (Québec) G1R 4Y4

418 691-5698, poste 4194 - 1 866 680-1884 - [www.economie.gouv.qc.ca](http://www.economie.gouv.qc.ca)

Télécopieur : 418 644-0519

---

**Avis de confidentialité**

Ce courriel et toutes pièces attachées transmis sont à usage restreint. Si ce courriel ne vous est pas destiné, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur [audrey.cloutier2@economie.gouv.qc.ca](mailto:audrey.cloutier2@economie.gouv.qc.ca)

**NOTICE** : The information contained in this electronic mail transmission is for the use of the individual or entity to which it is addressed or intended and may contain information that is privileged, personal or otherwise confidential. It is not intended for transmission to, or receipt by, any individual or entity other than the named or intended addressee (or a person authorized to deliver it to the named or intended addressee) except as otherwise expressly permitted in this electronic mail transmission. If you have received this electronic transmission in error, please delete it without copying or forwarding it, and notify the sender of the error. Although the sender takes measures to protect its network against viruses, no assurance is given that this transmission is virus-free. Thank you

**AVIS** : L'information contenue dans cette transmission est pour l'usage du destinataire visé et peut être de nature privilégiée, privée ou autrement confidentielle. Cette transmission n'est pas destinée à être reçue par, ni transmise à une personne autre que ce destinataire visé (ou une personne autorisée à la transmettre au destinataire visé), sauf tel qu'expressément prévu dans cette transmission. Si vous avez reçu cette transmission par erreur, veuillez la supprimer (sans en conserver, ni faire suivre de copie à quiconque) et en aviser l'expéditeur. Même s'il prend des mesures de protection, l'expéditeur ne peut garantir que cette transmission est libre de virus. Merci.



**De :** [Audrey Cloutier](#)  
**A :** [REDACTED]  
**Cc :** [Gabriel Audet](#)  
**Objet :** [REDACTED]  
**Date :** 23 mars 2020 16:59:00

---

Bonjour [REDACTED],

La liste est sortie :

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/fermeture-endroits-publics-commerces-services-covid19/#c48423>

Fais-moi signe s'il y a un enjeu de ton côté.

---

**De :** [REDACTED]  
**Envoyé :** 23 mars 2020 15:28  
**À :** Mario Bouchard <Mario.Bouchard@economie.gouv.qc.ca>; Gabriel Audet <Gabriel.Audet@economie.gouv.qc.ca>; Audrey Cloutier <Audrey.Cloutier2@economie.gouv.qc.ca>  
**Objet :** [REDACTED]

Bonjour,

[REDACTED]

[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]

---

LEGAL DISCLAIMER: The contents of this electronic communication and any attached documents are strictly confidential and they may not be used or disclosed by someone who is not a named recipient.  
If you have received this electronic communication in error please notify the sender by replying to this electronic communication inserting the word "misdirected" as the subject and delete this communication from your system.

MENTION LEGALE: Le contenu de cette communication électronique et ses pièces jointes sont strictement confidentiels et ne peuvent pas être utilisés ou divulgués par une personne qui n'est pas le destinataire désigné.  
Si vous avez reçu cette communication électronique par erreur, s'il vous plaît, veuillez aviser l'expéditeur en répondant à cette communication électronique en insérant le mot 'mauvais destinataire' dans le sujet et supprimer ce message de votre système informatique.

---



De : [Audrey Cloutier](#)  
A : [REDACTED]  
Objet : TR: Nouvelle version de la liste  
Date : 25 mars 2020 08:37:00  
Pièces jointes : [REDACTED]

---

Nouvelle liste. Peu de changements, mais prendre note de ceci :

***« Les entreprises œuvrant dans les services non essentiels, excluant les commerces, peuvent maintenir un niveau d'opérations minimum afin d'assurer la reprise de leurs activités, en tenant compte des directives de la santé publique. »***

---

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

---

[REDACTED]

---

[REDACTED]

[Redacted]

---

[Redacted]

---

[Redacted]

---

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

---

[Redacted]

[Redacted]

---

[Redacted]